

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ANDELAT

Séance du 14 février 2020
N°DEL_2020_04

Date de convocation : 08/02/2020 Affichage convocation : 08/02/2020

Membres en exercice : 11 *L'an deux mille vingt et le quatorze février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'ANDELAT, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Daniel MIRAL.*

Présents : 9

Votes exprimés : 9

Votants : Pour 9

Abstention 0

Contre 0

Présents : MIRAL Daniel, ROYER Françoise, BEC Didier, GUY Michel, COMBRE Philippe, BONNET Thomas, CARTALADE Nathalie, PORTALIER Etienne, ROUX Alain

Représentés:

Excusés: FROSIO Béatrice

Absents: ASTIER Jean-Pierre

Secrétaire de séance:

ROYER Françoise

Objet: SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE L'EST CANTAL - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL - DEL_2020_04

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical du SYTEC (Syndicat des Territoires de l'Est du Cantal) a notifié à la commune d'ANDELAT, pour avis, le projet du SCOT Est Cantal, arrêté par délibération N° 2019-57 du 8 novembre 2019.

Monsieur le Maire présente les différents documents :

- Rapport de Présentation
- Projet d'Aménagement et de développement durables (PADD)
- Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) ;

Monsieur le Maire indique :

- Les chiffres clefs du territoire du SCOT Est Cantal
- La méthode pour renforcer l'attractivité du territoire
- La stratégie de maîtrise de la consommation d'espace
- La procédure pour l'approbation du SCOT ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DONNE un avis favorable au projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'Est Cantal

Vote à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Maire,

